

n'a pas reçu d'observations des membres de l'opposition au sujet des crédits supplémentaires en question.

**L'hon. M. Fleming:** Je puis assurer au député que le gouvernement agit selon la nécessité qu'il y a de construire des édifices et qu'il ne s'arrête pas aux considérations dont il a parlé.

(Le crédit est adopté.)

Commission de la capitale nationale—

731. Intérêts d'emprunts non échus, contractés aux fins d'acquiescer des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale—Crédit supplémentaire, \$140,000.

**M. McIlraith:** J'aimerais poser une ou deux questions à propos de ce crédit. Les détails à la page 25 des crédits supplémentaires se lisent comme il suit:

Déficit résultant d'un découvert dans les revenus estimatifs provenant de la location des biens-fonds et des revenus d'intérêts.

Je me demande si le ministre nous donnerait le taux d'intérêt payé sur ces emprunts? Je suppose qu'il s'agit de prêts consentis par le gouvernement. Dans ce cas, le ministre peut-il nous dire, pour autant qu'il le sache, comment il se fait que les loyers soient tellement déficitaires?

**L'hon. M. Fleming:** Le taux d'intérêt sur ces prêts varie de 4 à 5 $\frac{3}{4}$  p. 100.

Quant à la seconde question, je dois dire que le découvert que ce crédit tend à combler ne provient pas du tout d'une hausse des frais d'intérêts, mais d'un mécompte du revenu des loyers qui servent à acquitter les intérêts. Ces loyers proviennent de propriétés appartenant à la Commission de la capitale nationale. L'estimation en était de \$311,000 cette année. Maintenant nous calculons qu'ils ne rapporteront que \$163,000.

(Le crédit est adopté.)

#### GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Services terrestres et aériens et division de formation—

732. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$224,500.

**M. Brassard (Lapointe):** Je n'ai qu'une question à poser au sujet de ce crédit. Le ministre peut-il nous donner le détail ou, tout au moins, les motifs de l'augmentation que laisse voir le crédit?

**L'hon. M. Fleming:** Oui, monsieur le président, avec plaisir. Quatre postes forment le présent total de \$224,500. Tout d'abord, il y a les augmentations du tarif médical, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 1960; à noter aussi une augmentation du nombre des membres recevant des soins médicaux et dentaires du ministère des Affaires des anciens combattants. Cela s'élève à \$70,000.

[M. Fisher.]

En second lieu, il y a l'augmentation des frais de déménagement, attribuable à la modification des règles relatives au mariage. Les frais de déménagement s'élèvent à \$100,000. En troisième lieu, viennent les frais de transport: chemin de fer et camion, \$30,400. Quatrièmement, divers frais d'enquête, \$24,200, soit un total de \$224,500.

(Le crédit est adopté.)

#### MINISTÈRE DES TRANSPORTS

A—Ministère—

Services de la marine—

738. Aides à la navigation—Administration, exploitation et entretien—Crédit supplémentaire, \$46,130.

**M. Fisher:** Le ministre peut-il dire au comité si certaines de ces dépenses supplémentaires ont trait aux Grands lacs?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, cette somme de \$46,130 est le reste du montant requis pour l'enlèvement de trois épaves. Je ne crois pas que le député veuille les revendiquer pour sa circonscription. L'une de ces épaves a été enlevée du port de Montréal, une autre du port de Midland et la troisième du quai du gouvernement à New-Campbellton, Nouvelle-Écosse.

(Le crédit est adopté.)

Services des chemins de fer et des navires à vapeur—

741. Déficit de la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, 1960—Montant requis pour payer à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée «la Compagnie du National») sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie du National, des sommes à affecter par la Compagnie aux déficits du réseau (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie) pour l'année civile 1960, sous réserve de recouvrement, sur ces sommes, des avances comptables faites à la Compagnie du National à même le Fonds du revenu consolidé, \$67,496,777.

**M. Fisher:** Monsieur le président, il s'agit là d'une somme renversante. Il me semble que nous ne devrions pas l'adopter sans au moins entendre quelques commentaires ou explications à ce propos. Le ministre peut-il nous dire à combien on estimait le déficit probable l'an dernier, comparativement au déficit véritable?

**L'hon. M. Fleming:** Le déficit de 1959 s'élevait à 43.6 millions de dollars. L'an dernier, le déficit du C.N. a atteint 67.5 millions, ce qui représente une augmentation de 23.9 millions.

**M. Fisher:** Si je me souviens bien de la coutume suivie par la compagnie, son président donne habituellement une idée de ce qui va se passer l'année suivante. J'aimerais savoir si ce déficit de 67 millions de dollars est considéré comme étant élevé ou non.